PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des universités

Dix-septième rapport annuel 1985-1986

Québec

87-00933/

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des universités

Dix-septième rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil des universités

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08811-9
ISSN: 997-6200-0383-4611

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 31 juillet 1986.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science,

Claude Ryan

Sainte-Foy, décembre 1986

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science
875, Grande-Allée Est
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi du Conseil des universités, j'ai l'honneur de vous présenter le dix-septième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er juillet 1985 au 30 juillet 1986.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Jacques L'Ecuyer

Sainte-Foy, décembre 1986

Composition du Conseil au 30 juillet 1986

	Expiration du mandat
Monsieur Jacques L'Ecuyer Président	17 novembre 1986
Monsieur André Boutin Vice-président Northern Telecom Canada limitée Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Maurice Cohen Président Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	1er mai 1988
Monsieur Paul Davenport Vice-principal à la planification Université McGill Montréal	9 juillet 1990
Monsieur Michel Despland Professeur Sciences de la religion Université Concordia Montréal	11 novembre 1985
Monsieur Michel Gervais Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Université Laval Sainte-Foy	19 septembre 1988
Madame Thérèse Gouin-Décarie Professeure Département de psychologie Université de Montréal	9 juillet 1990
Madame Chantal Lavigne Coordonnatrice des services de la mésadaptation sociale C.R.S.S.S. Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Étienne LeBel Vice-doyen à la recherche Faculté de médecine Université de Sherbrooke Sherbrooke	17 mars 1986

	Expiration du mandat
Monsieur Michel Leclerc Vice-président Université du Québec Sainte-Foy	30 mars 1987
Monsieur Sean E. McEvenue Vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la planification Université Concordia Montréal	9 juillet 1990
Monsieur André Normandeau Professeur Département de criminologie Université de Montréal Montréal	17 novembre 1985
Monsieur Michel Robillard Directeur général D.G.E.R.U. — M.E.S.S. Québec	
Monsieur José Roy Avocat Bureau des substituts du procureur Amos	19 septembre 1988
Madame Ginette Sauvé Étudiante École de psychologie Université de Montréal Montréal	22 septembre 1985
Madame Francine Séguin Professeure École des Hautes Études Commerciales Montréal	17 novembre 1985
Monsieur Christian Veilleux Étudiant École Polytechnique Montréal	3 octobre 1989
Monsieur Léo Vigneault Secrétaire général adjoint Union des producteurs agricoles Longueuil	30 mars 1987
Madame Madeleine Perron secrétaire générale	

Table des matières

1. Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec 11

2. Activités du Conseil des universités en 1985-1986 15

3. Fonctionnement du Conseil des universités en 1985-1986 17

4. Coordination de l'enseignement 19

4.1 Mandat du Comité des programmes **19**

4.2 Composition du Comité des programmes **19**

4.3 Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires **20**

4.3.1 Opération 1985-1986 **20**

4.4 Réévaluation de programmes approuvés à titre expérimental ou conditionnel **20**

4.5 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique **21**

4.6 Autres travaux **21**

5. Coordination de la recherche universitaire 25

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire **25**

5.2 Travaux de la Commission de la recherche universitaire en 1985-1986 **25**

6. Financement de l'enseignement supérieur 27

6.1 Mandat du Comité du financement **27**

6.2 Composition du Comité du financement **27**

6.3 Activités du Comité du financement en 1985-1986 **28**

Annexe I

Avis rendus par le Conseil des universités en 1985-1986 **29**

Annexe II

Autres publications du Conseil des universités en 1985-1986 **31**

1. Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec

Au cours des dernières années, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour exprimer leurs préoccupations quant à l'évolution de l'enseignement supérieur au Canada en général et au Québec en particulier. Des hommes d'affaires, des chefs d'entreprise, des groupes sociaux, des politiciens, des commissions d'étude et des universitaires se sont tour à tour exprimés sur la question. Le Conseil des universités a lui-même souligné à plusieurs reprises les dangers et les problèmes qui guettaient nos universités, en raison en particulier de la diminution dramatique et rapide de leurs ressources financières. Tout récemment, il relevait ces dangers et ces problèmes dans le mémoire qu'il déposait devant la Commission parlementaire sur les orientations et le financement du réseau universitaire québécois.

Entre 1978 et 1986, les universités ont vu baisser de plus du tiers les revenus que leur apporte chaque étudiant sous forme de subventions gouvernementales et de frais de scolarité. On conviendra facilement qu'il s'agit là d'une diminution considérable. Effectuée rapidement et sans planification, elle ne pouvait manquer d'avoir des conséquences sérieuses sur lesquelles nous reviendrons.

Actuellement, les revenus dont disposent les universités québécoises sont bien inférieurs à ceux d'universités comparables ailleurs au Canada et aux États-Unis. L'écart avec l'Ontario, par exemple, que le Conseil estimait à un peu plus de 10 % en début d'année, atteindrait maintenant près de 15 %. Il est encore plus considérable lorsqu'on compare les établissements québécois avec ceux équivalents aux États-Unis.

Les conséquences de cette évolution apparaissent de plus en plus clairement. Quelques indices permettent de mesurer la gravité de la situation.

- Les restrictions budgétaires ayant entraîné une diminution du recrutement de nouveaux professeurs, le ratio étudiants/professeur n'a cessé de croître. Sa valeur actuelle de 21,9 est la plus élevée au Canada; elle dépasse de beaucoup le ratio observé dans les cégeps. Aux États-Unis, on estime que ce ratio ne devrait pas dépasser 15 à 16 si l'on veut maintenir un enseignement de qualité.
- De plus en plus de cours sont confiés à des chargés de cours engagés à la leçon. Dans certains établissements, plus de la moitié des cours sont dispensés de cette façon. Les économies réalisées sont appréciables, mais il y a danger pour la continuité et l'intégrité des programmes, sans compter que les chargés de cours n'ont pas à faire de recherche ou d'administration.
- La baisse du recrutement de nouveaux professeurs au cours des dernières années a grandement contribué à accentuer les problèmes de vieillissement du corps professoral. Les dernières statistiques disponibles, celles de 1982-1983, indiquaient un âge moyen de 43,8 années et une proportion nettement insuffisante de jeunes professeurs. Cette année, tout laisse croire à une aggravation de la situation.
- Les ressources documentaires québécoises, en termes de volumes disponibles par étudiant, sont les plus faibles au pays. Il en est de même des dépenses d'acquisition des bibliothèques, ce qui signifie que l'écart ne peut que s'amplifier. Il s'agit là d'une situation particulièrement troublante, compte tenu de la situation linguistique du Québec.
- Les équipements nécessaires à l'enseignement et à la recherche sont trop souvent désuets de l'avis de très nombreux observateurs. Il en résulte une baisse de la qualité de l'enseignement. En matière de recherche, l'efficacité et la compétitivité des chercheurs en sont diminuées.

Que faire pour mettre fin à la dégradation de notre système d'enseignement supérieur et assurer une relance durable de nos universités?

En premier lieu, il faut réaliser que la cause première des malaises de nos universités est d'ordre financier. Toutes les informations disponibles nous indiquent qu'elles ne disposent pas de revenus équivalents à ceux d'universités comparables ailleurs en Amérique du Nord. C'est là une constatation inquiétante et grave, compte tenu du caractère distinct de la société québécoise qui lui impose de maintenir un double réseau, francophone et anglophone. Il y a donc à la base de toute discussion sur l'avenir de nos universités, une question à se poser. «Sommes-nous prêts à assurer à nos universités des revenus qui leur permettent de compétitionner avec les autres en termes de qualité et d'étendue des activités?»

Répondre non aurait des conséquences très graves. S'il fallait s'y résigner, il faudrait revoir en profondeur la structure de notre réseau d'enseignement supérieur, effectuer des choix souvent douloureux de façon à protéger les acquis les plus solides et, en

dernière analyse vraisemblablement restreindre l'accessibilité de façon à relever le niveau des ressources disponibles pour chaque étudiant. Le Conseil croit que le Québec n'a rien à gagner avec un tel scénario, d'autant plus qu'il ne jouit pas d'un taux d'accès et de diplômation, du moins dans le milieu francophone, qui lui permette de se reposer sur ses lauriers. Quand on réalise l'importance d'une population instruite et bien instruite, dans le monde moderne, il devient évident que seule une réponse affirmative est acceptable.

Certains avancent quelquefois que la solution aux problèmes financiers de nos universités réside dans une meilleure gestion et une meilleure coordination de leurs activités. On nous permettra de rejeter cette hypothèse, même si, de toute évidence, ce sont là des éléments essentiels au développement et au maintien d'un réseau universitaire de qualité. Au Québec comme un peu partout dans le monde, les universités ont vu baisser leurs ressources au cours de la dernière décennie. Elles ont voulu pallier cette décroissance en resserrant leur gestion ou en améliorant la coordination de leurs activités, souvent avec l'aide et sous l'impulsion des autorités gouvernementales. Ce faisant, elles ont réalisé des gains importants de productivité. D'autres restent sans doute possible, mais penser que les universités québécoises, dans le contexte particulier qui est le leur, pourront à long terme faire tout aussi bien qu'ailleurs avec des revenus inférieurs, serait se leurrer grossièrement.

Il faut donc de toute évidence trouver les moyens de hausser les revenus de nos universités. En tout premier lieu, l'État doit faire sa part. A court terme, en effet, il est illusoire de penser que des sources privées puissent à elles seules permettre de combler l'écart qui sépare les revenus des universités québécoises de ceux de leurs voisines. En outre, les distorsions intervenues au cours des années dans le calcul des subventions pourront difficilement être corrigées sans l'ajout de crédits en provenance du gouvernement. De même, les développements futurs qualitatifs ou quantitatifs devront être supportés financièrement et quelquefois stimulés par l'État.

Le Conseil est cependant bien conscient que, dans le contexte actuel, les possibilités de l'État sont limitées. D'une part, la contribution du gouvernement du Québec au financement des universités, par rapport au produit intérieur brut de la province, est passablement importante. D'autre part, il faut craindre que dans un effort pour réduire ses propres dépenses, le gouvernement fédéral ne réduise sa contribution au financement de l'enseignement supérieur dans les provinces. C'est pourquoi le Conseil pense qu'il serait sage de chercher des crédits additionnels ailleurs.

Les frais de scolarité au Québec sont les plus bas au Canada et en Amérique du Nord. En les doublant, on les ramènerait à peu près au niveau moyen canadien et on générerait des revenus supplémentaires de près de 75 millions de $. Le Conseil estime qu'il s'agirait là d'une action tout à fait légitime. D'une part, une hausse ne ferait que leur redonner leur valeur d'il y a une dizaine d'années. D'autre part, il est possible grâce au système de prêts et bourses de protéger complètement les étudiants les moins bien nantis contre les effets négatifs d'une telle hausse, en augmentant la valeur des bourses qui leur sont consenties. Cette précaution permettrait d'éviter qu'une hausse des frais de scolarité se traduise par une baisse de l'accessibilité. Le coût de cette protection serait à peu près égal au tiers des revenus générés. Ajoutons enfin que des raisons d'équité sociale justifient que les étudiants qui feront le plus souvent partie des classes les plus favorisées de la société, assument une plus grande part des coûts de leur formation.

D'autres sources de financement devraient aussi être mises à contribution. Ainsi, le gouvernement pourrait, par le moyen de mesures fiscales, inciter les particuliers ou les entreprises à participer au financement des universités. Cette mesure, de même qu'une certaine latitude dans la détermination des frais de scolarité, permettrait aux universités d'augmenter leur marge de manoeuvre et de s'adapter plus facilement aux changements de leur environnement.

Il faut enfin espérer que les frais indirects encourus par les universités lors de l'exécution de projets de recherche seront reconnus et payés à leur juste valeur. C'est souvent le cas lorsque ces projets sont le résultat de contrats de recherche, encore que des progrès restent à faire surtout lorsque les contractants sont des organismes gouvernementaux. Par contre, aucun frais indirect n'est payé lorsque les projets sont financés par des subventions d'organismes tels que les conseils de recherche fédéraux ou les fonds provinciaux. C'est là une lacune à combler soit directement par ces organismes, soit par un réajustement des bases de financement.

Un effort *concerté* de tous ces intervenants devrait permettre de rétablir rapidement le financement des universités québécoises à un niveau compétitif. Il ne restera alors qu'à s'assurer de l'équité de la répartition des subventions gouvernementales entre les divers établissements et à corriger les anomalies qu'aurait pu engendrer la formule historique utilisée à cette fin jusqu'à présent.

Si le financement constitue actuellement le problème primordial des universités, on ne saurait affirmer que le seul rétablissement d'un niveau plus raisonnable de revenus amènera un fonctionnement optimal de notre réseau universitaire. Le contexte ayant changé, des ajustements sont à faire. Le régime de croissance de nos universités au cours des dernières années tire à sa fin, le niveau de financement, même corrigé selon les recommandations du Conseil, continuera d'être bien inférieur à celui du début de la décennie 70, et les attentes de la population à l'égard de l'enseignement supérieur se feront de plus en plus précises et pressantes. La recherche de l'excellence dans cet environnement requiert une gestion plus serrée et une meilleure coordination des activités, comme de plus en plus d'établissements universitaires le réalisent partout dans le monde.

Une meilleure gestion interne s'avère nécessaire pour permettre aux établissements universitaires de faire les choix qui s'imposent, de s'adapter rapidement à des situations changeantes et de répondre à des demandes nouvelles. Elle est également nécessaire si l'on veut utiliser au mieux les ressources disponibles. Dans cette optique, nous pensons qu'il sera opportun de renforcer l'autorité des gestionnaires, de planifier de mieux en mieux le développement de chaque établissement, de favoriser l'utilisation la plus intelligente possible du personnel en général et des professeurs en particulier, et de rechercher les mesures susceptibles d'amener les étudiants à progresser dans leurs études sans heurt et sans délai inutile.

La coordination entre les établissements doit être améliorée si l'on veut qu'ils soient en mesure de soutenir la comparaison avec les bonnes universités étrangères. Inutile de se leurrer, si toutes les universités insistaient pour offrir une même gamme étendue de programmes, elles n'auraient pas les moyens d'offrir des enseignements de qualité. Des choix sont absolument nécessaires, et ce dans tous les secteurs, si l'on veut éviter la médiocrité. Cela implique de la part des universités qu'elles repensent leur mission, qu'elles effectuent des choix en fonction de leur développement et qu'elles abandonnent parfois certaines activités d'enseignement ou de recherche pour en consolider d'autres.

Cela demande aussi une volonté politique bien affirmée d'accentuer la coordination autant à l'intérieur du réseau universitaire qu'avec les établissements du réseau des collèges. Il faut à cette fin des mécanismes qui permettent de concilier les intérêts particuliers et les projets des établissements avec le bien de l'ensemble et des moyens pour réaliser les opérations nécessaires à la réalisation de cet objectif. À ce sujet, le Conseil recommandait récemment au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de financer sélectivement les développements des établissements sur la base de leur plan de développement et des priorités du système universitaire. Faut-il ajouter que dans l'esprit du Conseil *tous* les développements devraient être financés de cette façon, y compris les accroissements de clientèle.

On comprendra à la lecture de ce qui précède que la relance durable de notre réseau universitaire, si nécessaire à notre développement économique et culturel, ne se fera pas sans l'effort concerté des principaux intéressés. Le problème financier doit d'abord être solutionné, ce qui requerra la contribution de plusieurs intervenants dont les gouvernements et les étudiants. C'est là le problème majeur auquel les établissements doivent répondre par une meilleure gestion et une meilleure coordination de leurs activités pour une utilisation optimale des ressources. C'est à ce prix et à ce prix seulement que le Québec pourra continuer d'offrir à ses citoyens un enseignement supérieur de la plus haute qualité.

2. Activités du Conseil des universités en 1985-1986

Le plan de travail du Conseil s'est articulé autour de deux axes principaux: la réflexion sur un cadre de développement du système universitaire et la poursuite des études sectorielles. A cela s'est ajouté l'important dossier des programmes courts dans l'enseignement universitaire.

Le Conseil a déposé un avis sur le secteur de l'ingénierie en décembre 1985; cet avis endosse les recommandations du rapport publié l'an dernier en demandant en plus un plan de réorganisation des domaines du génie minier et du génie métallurgique. Il recommande aussi que le Fonds F.C.A.R. cherche les moyens d'encourager la mobilité des étudiants de maîtrise et de doctorat à l'intérieur du Québec.

Le Bilan du secteur de l'éducation (septembre 1986) fait ressortir, pour sa part, des problèmes de coordination touchant la formation des maîtres.

L'étude sectorielle en sciences sociales est amorcée depuis décembre 1985. La détermination du champ à l'étude a fait l'objet d'une consultation dans les universités. Des travaux préliminaires ont aussi porté sur les questions de spécialisation des programmes et de liaison cégep-université.

L'avis sur la *Formation courte dans les universités* recommande, entre autres, d'approfondir et de préciser les objectifs des différents types de programmes courts, de mettre fin à la pratique d'accorder automatiquement le baccalauréat à tout étudiant détenteur de trois certificats, de s'assurer que les universités impliquent les professeurs réguliers dans l'organisation et l'enseignement des programmes courts, de cesser de verser des subventions pour les étudiants inscrits dans des programmes de moindre durée que les certificats et de mieux distinguer l'enseignement crédité de celui qui ne l'est pas.

La question de la planification universitaire et celle du développement du système universitaire ont aussi fait l'objet de travaux du Conseil: une analyse sommaire des pratiques de planification en Amérique du Nord a servi à cerner la situation québécoise à cet égard, tant au niveau institutionnel qu'au niveau central. La question de la coordination sera encore à l'agenda des travaux du Conseil pour l'année à venir.

Par ailleurs, dans ses travaux sur les orientations à donner au financement universitaire, le Conseil a identifié les besoins résultant de la croissance des clientèles et ceux venant du maintien d'un niveau acceptable de ressources, pour conclure qu'un rattrapage d'au moins 10 % est nécessaire pour assurer aux universités du Québec un niveau de ressources équivalent à celui des autres universités canadiennes; et que près de 150 millions de $ sont nécessaires pour combler les besoins de ressources additionnelles du système universitaire québécois.

Les questions de l'orientation et de la qualité de l'enseignement au 1er cycle sont venues s'ajouter à l'étude de la pédagogie universitaire: les sérieuses interrogations soulevées par la formation de 1er cycle feront l'objet d'une étude plus approfondie en 1986-1987.

Enfin, un *Bulletin externe* d'information a été publié en décembre 1985 qui mettait l'accent sur la question des programmes courts dans les universités. Quant au *Rapport annuel 1984-1985*, il posait, entre autres, le problème de la qualité des programmes de 1er cycle, de leur spécialisation à outrance et insistait sur l'importance de repenser en profondeur les programmes d'enseignement de 1er cycle dans une perspective de formation intégrale de la personne.

3. Fonctionnement du Conseil des universités en 1985-1986

Du 1er juillet 1985 au 30 juillet 1986, le Conseil des universités a tenu neuf séances régulières totalisant 13 journées de travail. Il a transmis 25 avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Dans le cadre des études sectorielles qu'il poursuit depuis quatre ans, le Conseil a formulé un avis sur le développement du secteur de l'ingénierie (85.9); le lancement d'un *Bilan du secteur de l'éducation* dans les universités aura lieu en septembre 1986 et sera suivi de consultations avec les intéressés. Le Conseil a amorcé par ailleurs, il y a quelques mois, l'étude sectorielle des sciences sociales.

En ce qui concerne les avis statutaires du Conseil, requis par la Loi, deux d'entre eux concernent le financement universitaire. Ce sont:

- l'avis sur les orientations du financement universitaire (85.4);
- l'avis sur la politique de financement des universités pour l'année 1986-1987 (85.25).

Deux avis s'adressaient au ministre chargé d'appliquer la Loi des professions et portaient respectivement sur un projet de règlement déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec (85.6) et sur le règlement déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation (85.16).

En réponse à des demandes spécifiques du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, le Conseil, à la lumière de travaux antérieurs, a formulé les avis suivants:

- avis sur la formation en médecine (85.1);
- avis sur la formation courte dans les universités (85.21), lequel avis avait été précédé d'un rapport soumis par un comité *ad hoc* du Conseil (août 1985) ainsi que d'audiences auprès des différents groupes concernés.

Sur le plan de l'enseignement, le Conseil a émis 15 avis (85.3 — 85.5 — 85.7 — 85.8 — 85.12 — 85.13 — 85.14 — 85.17 — 85.18 — 85.22 — 85.23 — 85.24) dont deux (85.11 — 85.15) concernaient des programmes dont l'implantation avait été assortie de conditions et un portait sur la modification des programmes de baccalauréat en technologie offerts par l'ETS (85.19).

Dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique, le Conseil a formulé deux avis (85.2 — 85.10) concernant le financement spécial à accorder aux nouveaux programmes jugés prioritaires.

Le Conseil a aussi rendu un avis sur le *Plan de développement 1986-1989 du Fonds F.C.A.R.* (85.20).

Outre la publication du *Rapport annuel 1984-1985*, le Conseil, pour mieux faire connaître ses travaux, a publié un *Bulletin externe* en décembre 1985 et tenu trois conférences de presse.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce à l'effort soutenu de la permanence du Conseil, et grâce aux collaborations assidues des universités et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Le Conseil exprime sa vive reconnaissance à tous ceux qui l'ont ainsi aidé dans la réalisation de ses diverses activités.

Budget de fonctionnement pour 1985-1986
(en milliers de dollars)

Traitements	632,7
Autres rémunérations	126,8
Communications	44,9
Services	346,0
Entretien	1,5
Loyers (externes)	9,0
Fournitures	8,9
Autres dépenses	1,0
Équipement	18,1
Total	**1 188,9**

La permanence du Conseil des universités

Présidence du Conseil

Monsieur Jacques L'Ecuyer
Président

Madame Micheline Poitras
Secrétaire

Monsieur Richard Simoneau
Cadre

Secrétariat général et administration

Madame Madeleine Perron
Secrétaire générale

Madame Noëlla L. Paradis
Secrétaire

Madame Cécile J. Rhéaume
Secrétaire administrative

Madame Marie-Paule Beaulieu
Auxiliaire de bureau

Agents de recherche

Monsieur Robert Ayotte (jusqu'au 6 juin 1986)

Madame Manon Bourgeois

Monsieur Paul Lewis

Monsieur Jean Thomassin

Comité des programmes

Monsieur Bernard Bonin
Président

Monsieur Yves Prayal
Secrétaire du comité

Madame Rita D. Grant
Secrétaire

Commission de la recherche universitaire

Monsieur Maurice Cohen
Président

Monsieur Jean-Claude Bousquet
(jusqu'au 16 juin 1986)
Secrétaire de la commission

Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Comité du financement

Monsieur Robert Nelson
Président

Monsieur Claude Létourneau
Secrétaire du comité

Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Centre de documentation

Madame Michèle Lavoie
Bibliotechnicienne

4. Coordination de l'enseignement

4.1 Mandat du Comité des programmes

Constitué dès la première année de fonctionnement du Conseil des universités en 1969-1970, le Comité des programmes a commencé ses activités le 1er mai 1970.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création, et précisé en 1972-1973, il doit:

— évaluer la qualité et l'opportunité des programmes d'études des universités du Québec;

— recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants;

— évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes;

— entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ses fins.

4.2 Composition du Comité des programmes

En date du 30 juin 1986, le Comité des programmes se composait des membres suivants:

	Expiration du mandat
Monsieur Bernard Bonin Président	31 décembre 1987
Monsieur Gilles Bonneau Professeur Département des sciences de l'éducation Université du Québec à Chicoutimi	17 janvier 1987
Monsieur Yves Clermont Professeur Département d'anatomie Université McGill	17 janvier 1987
Monsieur André Juneau Président-directeur général Biro inc. Québec	17 janvier 1987
Monsieur Normand Larochelle Doyen Faculté des sciences Université de Sherbrooke	17 janvier 1987
Madame Carole Lavallée Étudiante Maîtrise en éducation Université de Montréal	17 janvier 1987
Monsieur Claude Rochette Professeur Département de langues et linguistique Université Laval	17 janvier 1987
Monsieur Paul-Martel Roy Professeur Département des sciences économiques Université du Québec à Montréal	17 janvier 1987
Monsieur Claude Simard Professeur de métallurgie Cégep de Trois-Rivières	17 janvier 1987
Monsieur Rémi Tougas[1] Directeur de la coopération internationale École Polytechnique de Montréal Campus de l'Université de Montréal	
Monsieur Michel Brunet Directeur du Service des programmes d'enseignement Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Observateur	
Monsieur Yves Prayal Secrétaire	

1 Conformément à l'article V.*d* du Règlement de régie interne du Conseil des universités, Monsieur Tougas a bien voulu continuer de siéger au Comité des programmes après l'expiration de son mandat, dans l'attente de la nomination de son remplaçant.

Au cours de l'année écoulée, le comité a tenu six réunions régulières réparties sur six journées et demie. Par ailleurs, entre autres activités, des membres du comité se sont réunis à 12 reprises en sous-comités pour procéder, par le moyen de visites d'évaluation ou de rencontres avec des représentants des universités concernées, à l'évaluation préliminaire de projets de nouveaux programmes.

4.3 Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires

4.3.1 Opération 1985-1986

En 1985-1986, le comité a entrepris ou poursuivi l'étude de 28 projets de nouveaux programmes d'études soumis par les universités. Quatorze de ces projets ont fait l'objet d'une recommandation du Comité des programmes au Conseil; deux de ces 14 recommandations n'ont pas été acheminées au Conseil à la demande de l'université en cause[1]. Après examen des 12 recommandations lui ayant donc été soumises, le Conseil a recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'approuver, avec ou sans conditions et à titre expérimental dans plusieurs cas, l'implantation de huit programmes, de reconnaître l'opportunité de l'implantation d'un neuvième programme tout en invitant l'université concernée à en soumettre un projet modifié, et de refuser l'implantation d'un dixième programme. Enfin, le Conseil a jugé préférable de consulter le Comité directeur de l'étude sectorielle en sciences sociales avant de se prononcer de façon définitive sur les deux autres projets ayant fait l'objet d'une recommandation du Comité des programmes. Quant aux 14 projets restants, le comité continuera ou reprendra leur évaluation à compter de l'automne 1986.

On pourra se reporter aux tableaux 1, 2, 3 et 4, figurant à la fin du présent chapitre, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes dont le comité a entrepris, poursuivi ou achevé l'évaluation en 1985-1986 et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil en ce domaine depuis sa création.

4.4 Réévaluation de programmes approuvés à titre expérimental ou conditionnel

Le comité a procédé cette année à la réévaluation des cinq programmes suivants, dont l'implantation avait été recommandée par le Conseil à titre expérimental:

- le baccalauréat «in Film Production» de l'Université Concordia (implantation recommandée en 1978);
- la maîtrise en art dramatique de l'UQAM (implantation recommandée en 1979);
- la maîtrise en sexologie de l'UQAM (implantation recommandée en 1978);
- la maîtrise en développement régional de l'UQAR (implantation recommandée en 1978);
- le baccalauréat de formation initiale en enseignement professionnel de l'UQTR (implantation recommandée en 1979).

Après examen des recommandations préparées par le comité, le Conseil a recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de lever le caractère expérimental attaché aux quatre premiers programmes et de demander la fermeture du cinquième.

Par ailleurs, le comité n'a pu achever la réévaluation du programme de doctorat en virologie offert conjointement par l'Université de Montréal et l'Institut Armand-Frappier[2], faute d'avoir reçu le nouveau protocole d'entente, destiné à faciliter le fonctionnement conjoint de ce programme, demandé aux deux établissements ci-dessus en mars 1985.

Enfin le comité a révisé, à la demande du Conseil, le guide destiné aux universités, servant à la préparation des rapports d'évolution relatifs aux programmes approuvés à titre expérimental ou conditionnel.

1 Dans la première de ces deux recommandations, le comité se prononçait contre l'implantation du programme; l'université concernée a demandé que l'étude du projet correspondant soit suspendue *sine die*. Dans la deuxième de ces recommandations, le comité suggérait au Conseil de reconnaître l'opportunité de l'implantation du programme tout en invitant l'université concernée à en soumettre un projet modifié. L'établissement en question a pris l'initiative de soumettre un tel projet au comité, mais celui-ci ne l'a pas jugé satisfaisant et en a demandé une nouvelle version. L'évaluation de ce programme devrait donc se continuer dès réception du document demandé.

2 Tous les programmes conjoints sont approuvés, implicitement ou explicitement, à titre expérimental et sont donc réévalués trois ou cinq ans après leur implantation.

4.5 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique

Le tableau 2 (colonne «État du dossier», sous-colonne 3), figurant à la fin de ce chapitre, présente les projets de nouveaux programmes pour lesquels le Conseil a recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, après examen des recommandations du comité, le versement d'une subvention de démarrage dans le cadre du volet I («Nouveaux programmes») du Fonds de développement pédagogique.

En 1985-1986, le comité s'est vu soumettre un seul projet dans le cadre du volet II («Réaménagement de programmes») du Fonds de développement pédagogique. L'évaluation de ce projet, qui consiste en la transformation du programme de doctorat *in Religion* de l'Université Concordia en un programme qui serait offert conjointement par cet établissement et par l'UQAM, n'a pu être achevé en raison de la date très tardive de son dépôt au comité; elle se poursuivra à l'automne 1986.

4.6 Autres travaux

Le comité a également préparé, à l'intention du Conseil, une recommandation sur la formation en podiatrie au Québec, deux autres sur des projets de règlement déterminant les diplômes donnant ouverture aux permis, d'une part, de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec et, d'autre part, de la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec, et une autre encore sur un projet de modification des programmes de baccalauréat en technologie offerts par l'École de Technologie Supérieure.

En outre, le comité a entrepris une étude d'ensemble sur le 1er cycle universitaire. Cependant, le sous-comité mis sur pied pour s'acquitter de ce mandat a dû être dissous prématurément, car il s'est retrouvé sans ressources humaines dès le début de l'année 1986, lorsque le Conseil s'est vu dans l'impossibilité financière de renouveler l'engagement de ses contractuels.

Enfin, le président du Comité des programmes a participé aux travaux effectués par les comités directeurs des études sectorielles en éducation et en sciences sociales.

Tableau 1

Répartition par université, par secteur et par cycle, des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1985-1986

Universités		Secteurs		Cycles	
Concordia	1	Sciences appliquées	7	1er cycle	6
Concordia, U. Montréal et UQAM	1	Sciences fondamentales	0		
Laval	3	Sciences de la santé	3	2e cycle	10
McGill	5	Sciences de l'éducation	2		
U. Montréal	3	Sciences de l'administration	1	3e cycle	12
É. Polytechnique	1	Sciences humaines et sociales	13		
UQAC	1	Arts et lettres	2		
UQAC, UQAM	1				
UQAH	2				
UQAM	5				
UQAM, UQAC, UQAH, UQAR et UQTR	1				
UQAM, U. Sherbrooke	1				
UQAT	1				
INRS	1				
U. Sherbrooke	1				
Total	**28**		**28**		**28**

Tableau 2

Liste des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1985-1986, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	État du dossier				
		1	2	3	4	5
Concordia	Maîtrise «in Geography and Public Policy»				X	
Concordia, U. Montréal, UQAM	Doctorat en communication				X	
Laval	Maitise en communication publique	X				
	Maîtrise en relations internationales				X	
	Doctorat en service social					X*
McGill	Maîtrise «in Agricultural Economics»				X	
	Maîtrise «in Occupational Health Sciences»				X	
	Maîtrise «in Physical Education»					X**
	Doctorat «in Occupational Health Sciences»				X	
	Doctorat «in Music»				X	
U. Montréal	Maîtrise ès sciences vétérinaires				X	
	Doctorat en sciences humaines appliquées				X	
	Doctorat en service social					X*
É. Polytechnique	Baccalauréat en génie informatique	X		X		
UQAC	Baccalauréat en génie informatique				X	
UQAC, UQAM	Doctorat en ressources minérales	X		X		
UQAH	Baccalauréat en génie informatique					X***
	Baccalauréat en mathématiques appliquées				X	
UQAM	Baccalauréat en science, technologie et société	X		X		
	Maîtrise en droit social et du travail				X	
	Maîtrise en sciences comptables	X		X		
	Doctorat en linguistique	X				
	Doctorat en sciences de l'environnement	X		X		
UQAM, UQAC, UQAH, UQAR et UQTR	Doctorat en éducation	X				
UQAM, U. Sherbrooke	Doctorat en sciences de l'intervention psychosociale		X			
UQAT	Baccalauréat en sciences humaines				X	
INRS	Doctorat en télécommunications				X	
U. Sherbrooke	Maîtrise en gérontologie				X	

Notes

1 Approbation.

2 Refus.

3 Programme jugé prioritaire pour fin de subvention spéciale de démarrage, dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique.

4 Programme dont l'étude se continuera à l'automne.

5 Programme dont l'étude a été suspendue:

* temporairement à la demande du Conseil des universités, pour fin de consultation du Comité directeur de l'étude sectorielle en sciences sociales;

** temporairement à la demande du Comité directeur de l'étude sectorielle en éducation;

*** *sine die* à la demande de l'université concernée.

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant de nouveaux programmes au terme de ses 16 premières années d'activité

Recommandations	1970-1985	1985-1986	Total
Approbation	314 (111)*	8	322
Refus	113	1	114
Étude suspendue *sine die*	32	1	33
Total	**459**	**10**	**469**

* Nombre de programmes en spécialités médicales approuvés globalement en 1971.

Tableau 4

Nombre et répartition par niveau d'étude, des programmes évalués par le Comité des programmes de 1970 à 1986

Niveaux	1970-1985	1985-1986	Total
1er cycle	110	6	116
2e cycle	193	10	203
3e cycle	66	12	78
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	**499***	**28**	**527**

* La différence entre les totaux des tableaux 3 et 4 provient du fait que pour un même programme étudié, il a pu y avoir plus d'une recommandation, ou que l'évaluation venant à peine d'être amorcée, aucune recommandation n'a encore été formulée.

5. Coordination de la recherche universitaire

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire

Le Conseil des universités exerce ses responsabilités en matière de planification de la recherche universitaire avec l'aide de la Commission de la recherche universitaire, créée en vertu de l'article 13 de sa Loi constitutive.

Au 30 juin 1986, la Commission était composée des personnes suivantes:

	Expiration du mandat
Monsieur Maurice Cohen Président	1er mai 1988
Madame Bonnie Campbell Professeure Département de sciences politiques Université du Québec à Montréal	18 janvier 1987
Monsieur Alain B. Haurie Professeur Groupe d'études et de recherches en analyse des décisions École des Hautes Études Commerciales	23 avril 1989
Madame Alegria Kessous-Elbaz Professeure Institut du Cancer de Montréal Université de Montréal	23 avril 1989
Monsieur Gordon A. Maclachlan Doyen des études supérieures et vice-recteur à la recherche Université McGill	25 septembre 1988
Monsieur Jacques Mathieu Directeur Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord Université Laval	25 septembre 1988
Monsieur Normand Morin Président Firme d'ingénieurs Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et associés inc.	25 septembre 1988
Monsieur Benoit Robert Étudiant École Polytechnique	23 avril 1989
Monsieur Jacques Vanier Administrateur Conseil national de recherches	22 juin 1986
Monsieur Jean-Claude Bousquet Secrétaire (jusqu'au 1er juin 1986)	
Madame Manon Bourgeois Secrétaire (depuis le 1er juin 1986)	
Monsieur Jean-Paul Broudehoux Directeur des Affaires académiques D.G.R.E.-M.E.S.S. Observateur	
Madame Christiane Querido Présidente-directrice générale Fonds F.C.A.R. Observatrice	
Monsieur Yves Rousseau Secrétaire Conseil de la science et de la technologie Observateur	

5.2 Travaux de la Commission de la recherche universitaire en 1985-1986

En 1985-1986, la Commission de la recherche universitaire s'est réunie à cinq reprises, pour des séances d'une durée totale de cinq jours.

La plus grande partie de ces séances a été consacrée à l'étude du *Plan de développement 1986-1989 du Fonds F.C.A.R.* et du rapport d'évaluation du programme de bourses d'excellence. À la suite de ces tra-

vaux, la Commission a adressé un avis au Conseil concernant le Plan de développement 1986-1989 du Fonds F.C.A.R.

— Avis sur le Plan de développement 1986-1989 du Fonds F.C.A.R.

L'avis adopté par le Conseil, puis transmis au ministre, sur le Plan de développement 1986-1989 du Fonds F.C.A.R. a pour objet de contribuer à la définition des orientations et du processus d'évaluation mis en place par le Fonds alors qu'il est dans une phase cruciale d'interrogation, de remise en question et de réorientation de son développement.

L'avis débute par un bref historique des organismes qui ont précédé le Fonds F.C.A.R. Il décrit l'évolution de leurs mandats et de leurs objectifs, en plus de dégager les principaux éléments permettant de préciser le rôle et les orientations actuels du Fonds F.C.A.R. L'avis présente ensuite une analyse de la philosophie sous-jacente aux orientations et aux nouvelles pratiques du Fonds telles qu'elles apparaissent dans le plan triennal. Puis, à travers une série de recommandations, il précise quel devrait être le rôle du Fonds selon le Conseil. Enfin, des recommandations plus détaillées sont faites quant à l'évaluation du programme de bourses d'excellence réalisée par le Fonds F.C.A.R. lors de ce premier exercice.

— Les autres travaux de la Commission

La Commission s'est engagée dans une réflexion sur les critères de qualité et d'excellence des programmes de recherche de 2e et 3e cycles. En outre, conformément au mandat qui lui a été confié lors de l'avis du Conseil sur le secteur de l'ingénierie, la Commission a effectué une consultation des universités et préparé des recommandations sur les normes de qualité des programmes de 2e et 3e cycles en génie.

— Activités courantes; travaux à venir

En plus de la participation habituelle des membres du Comité des programmes aux comités visiteurs responsables de l'évaluation des projets de nouveaux programmes de 2e et 3e cycles, il faut souligner la collaboration apportée par la Commission à l'opération d'évaluation sectorielle en sciences sociales lancée par le Conseil en 1985-1986.

À la suite du mandat qui lui a été confié, la Commission entend, au cours de l'année qui vient, produire un rapport d'évaluation des programmes de subventions gérés par le Fonds F.C.A.R. afin de permettre au Conseil de fournir au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, l'avis qu'il a sollicité au sujet de la pertinence et de la qualité de ces programmes.

6. Financement de l'enseignement supérieur

6.1 Mandat du Comité du financement

En vertu de la Loi sur le Conseil des universités, celui-ci peut:

- «étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants» (article 3*a*);
- «suggérer au ministre de l'Éducation[1] les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur» (article 3*d*);
- «étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur» (article 3*e*);
- «recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que leurs répartitions» (article 3*f*).

Par ailleurs, en vertu de cette même loi, le ministre de l'Éducation[1] est tenu de soumettre à l'avis du Conseil:

- «les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur» (article 4*b*);
- «la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire» (article 4*c*);
- «les règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur» (article 4*e*).

Le Conseil des universités exerce ses obligations à l'égard du financement des universités avec le support de son Comité du financement.

6.2 Composition du Comité du financement

Le Comité du financement était composé en 1985-1986 de huit membres incluant le président, un observateur du Ministère et un secrétaire. Voici la liste de ces membres:

	Expiration du mandat
Monsieur Robert Nelson Président	15 novembre 1987
Monsieur Michel Bélanger Trésorier Communauté urbaine de Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Jacques Bourgeois Professeur École des Hautes Études Commerciales Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Julien Constantin Professeur Département de mathématiques et d'informatique Université de Sherbrooke	21 février 1988
Monsieur Paul Davenport Vice-principal à la planification Université McGill Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Pierre DeCelles Vice-recteur Affaires professorales et étudiantes Université Laval	30 juin 1986
Madame Dominique Labrecque Étudiante Université de Sherbrooke Sherbrooke	18 avril 1988
Monsieur Yvon Lussier Bureau de la recherche institutionnelle Université du Québec à Montréal	18 octobre 1986

1 Remplacé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Monsieur Martin Desmeules
Directeur
Ressources matérielles et
financières
D.G.E.R.U. — M.E.S.S
Observateur

M. Claude Létourneau
Secrétaire

6.3 Activités du Comité du financement en 1985-1986

En 1985-1986, le Comité du financement a tenu sept réunions régulières au cours desquelles il a étudié plusieurs dossiers majeurs soit les orientations du financement universitaire pour les prochaines années, l'étude des programmes d'aide financière aux étudiants et la politique de financement des universités pour l'année 1986-1987 en ce qui concerne le niveau et la répartition des subventions de fonctionnement.

Au cours de ces réunions, le comité a préparé deux avis pour le Conseil:

— l'avis sur les orientations du financement universitaire, budget de fonctionnement (avis 85.4);

— l'avis sur la politique de financement des universités pour l'année 1986-1987 (avis 85.25).

Par ailleurs, le président et le secrétaire du Comité ont participé aux travaux des différents comités conjoints de gestion des systèmes d'information sur le personnel, les clientèles et les formulaires financiers des universités.

Annexe I

Avis rendus par le Conseil des universités en 1985-1986

N°		Date
85.1	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la formation en médecine	1985-09-20
85.2	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le financement spécial à accorder aux nouveaux programmes jugés prioritaires dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique	1985-09-20
85.3	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le projet de programme de doctorat en ressources minérales soumis par l'Université du Québec pour implantation à l'UQAC et à l'UQAM	1985-09-20
85.4	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les orientations du financement universitaire	1985-09-20
85.5	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur trois programmes approuvés à titre expérimental	1985-12-20
85.6	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur un projet de règlement déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec	1985-12-20
85.7	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la formation en podiatrie	1985-12-20
85.8	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le projet de programme de maîtrise en sciences vétérinaires (Université de Montréal)	1985-12-20
85.9	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le développement du secteur de l'ingénierie	1985-12-20
85.10	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le financement spécial à accorder aux nouveaux programmes jugés prioritaires dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique	1986-02-21
85.11	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le programme de baccalauréat de formation initiale en enseignement professionnel de l'Université du Québec (UQTR) approuvé à titre expérimental en 1979	1986-02-21
85.12	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le projet de programme de maîtrise en sciences comptables soumis par l'Université du Québec pour implantation à l'UQAM	1986-02-21
85.13	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science concernant le doctorat en sciences de l'intervention psychosociale soumis conjointement par l'Université du Québec (UQAM) et par l'Université de Sherbrooke	1986-02-21
85.14	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science concernant le baccalauréat en science, technologie et société soumis par l'Université du Québec pour implantation à l'UQAM	1986-02-21
85.15	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science concernant la maîtrise en art dramatique de l'Université du Québec (UQAM) approuvée à titre expérimental en 1979	1986-04-18
85.16	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le règlement déterminant les diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des conseillers en orientation	1986-04-18

Avis rendus par le Conseil des universités en 1985-1986 (suite)

N°		Date
85.17	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la maîtrise en communication publique soumise par l'Université Laval	1986-04-18
85.18	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le doctorat en éducation soumis par l'Université du Québec	1986-04-18
85.19	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la modification des programmes de baccalauréat en technologie offerts par l'ETS, soumis par l'Université du Québec	1986-04-18
85.20	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le Plan de développement 1986-1989 du Fonds F.C.A.R.	1986-06-19
85.21	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la formation courte dans les universités	1986-06-19
85.22	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le projet de programme de doctorat en sciences de l'environnement soumis par l'Université du Québec (UQAM)	1986-06-20
85.23	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le projet de programme de baccalauréat en génie informatique soumis par l'École Polytechnique (Université de Montréal)	1986-06-20
85.24	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur le projet de programme de doctorat en linguistique soumis par l'Université du Québec (UQAM)	1986-06-20
85.25	Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la politique de financement des universités pour l'année 1986-1987	1986-06-20

Annexe II

Autres publications du Conseil des universités en 1985-1986

	Date
— *La formation courte dans l'enseignement universitaire* — Rapport final et annexes	Août 1985
— *Seizième rapport annuel 1984-1985*	Novembre 1985
— *Bulletin externe d'information*, vol. 2, n° 4	Décembre 1985
— *Mémoire à la Commission parlementaire de l'éducation sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois pour les années 1987-1988 et pour les années à venir*	Juillet 1986